



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 11 MARS 2022

**DELIBERATION N° 003 - 03 - 2022 - Direction Générale Adjointe Cohésion Sociale
Direction Jeunesse/Service restauration collective**

**DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES PETITS EQUIPEMENTS ET MOBILIERS DES
OFFICES DE RESTAURATION DES ECOLES PRIVEES - AUTORISATION DE CESSIION**
(La Commission Cohésion Sociale a émis un avis favorable à l'unanimité)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

31 MAR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 4 mars 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de **39**,

Présents 27

Représentés 07

Excusés

Absents 5

Total des votes 34

Le Maire,

P. SELLY

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 11 Mars à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL — Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Patrice BOULEVART – Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL - – Fabienne BORNEO - Patrick DALLEAU – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Valentine SERRANO à Sylvie PAYET - Monique MARIMOUTOU TACOUN à Jean Louis VITAL – Sarah SALAH – ALY à Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Eric CARITCHY à Patrice ELLAMA - Marie Sabine SAUTRON à Patrice SELLY – Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX à Patrick DALLEAU

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN - Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du renouvellement de la convention de subvention aux écoles privées qui s'appuie sur de nouvelles modalités de fonctionnement pour l'année 2022, la Ville de Saint Benoit a procédé à un recensement des petits équipements et mobiliers présents au sein des offices de restauration des deux écoles privées à savoir :

- L'école privée Saint Joseph sise au 57 route départementale 54 Bras Canot, 97470 Saint Benoit ;
- L'école privée Sainte Marguerite sise au 18 rue Montfleury 97470 Saint Benoit.

A ce titre, un inventaire a été produit en annexe.

Dès lors, le Président propose à l'Assemblée de procéder au déclassement et à la désaffectation des petits équipements et mobiliers des offices des écoles privées du service public de la restauration scolaire et collective et de m'autoriser à les céder à ces deux écoles à titre gracieux.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SELLY